

***l'indépendance
la différence***

**ABANDON
DE LA RÉFORME
DES RYTHMES SCOLAIRES**

**ABROGATION
DES DÉCRETS
PEILLON ET HAMON**

**NOUS VOULONS
RESTER
DES ENSEIGNANTS
FONCTIONNAIRES D'ÉTAT**

**NOUS NE VOULONS PAS
ÊTRE PLACÉS
SOUS LA TUTELLE
DES MUNICIPALITÉS**

4 votes

CTM
Comité Technique Ministériel
liste nationale
FNEC FP-FO conduite par
Jacques PARIS
Christian LAGE

CAPN
Commission Administrative
Paritaire Nationale
liste nationale SNUDI-FO
conduite par
Catherine DELARUE
Véronique MAURY

CTA
Comité Technique Académique
liste académique

CAPD
Commission Administrative
Paritaire Départementale
liste départementale
SNUDI-FO

***Pour un syndicalisme revendicatif
indépendant, interprofessionnel***

**votez et faites voter
FORCE OUVRIERE**

***le syndicat qui défend le statut
au plan national comme
au plan départemental***

● **FO** rejette l'austérité qu'elle soit de droite, de gauche ou syndicale.

● **FO** revendique l'abandon du pacte de responsabilité qui prévoit 50 milliards de coupes budgétaires dans les dépenses publiques et 40 milliards d'allègement de charges pour les entreprises.

● **FO** revendique l'augmentation générale des salaires, assez du blocage des salaires qui entraîne une perte de notre pouvoir d'achat.

- ▶ **Augmentation immédiate** de 8% de la valeur du point d'indice et 50 points d'indice pour tous ;
- ▶ Augmentation du taux de passage immédiat à 7% pour la hors classe ;
- ▶ ISAE à 1200 € pour tous, sans exception.

● **FO** dénonce la mystification que représente la « création des 60 000 postes » et exige la création des postes nécessaires.

Avant d'annoncer « plus de maîtres que de classes », il faut que le ministre :

- ▶ assure qu'il y ait autant de maîtres que de classes ;
- ▶ rétablisse en urgence les 5 000 postes de RASED supprimés depuis les décrets Darcos et tous les postes dans l'A.S.H. ■

NOUS VOULONS RESTER FONCTIONNAIRES D'ÉTAT, NON À LA TERRITORIALISATION

● **FO** revendique l'abrogation des décrets Peillon/Hamon sur les rythmes scolaires.

Non à la confusion entre le scolaire et le périscolaire, au Projet éducatif territorial (PEDT), à l'augmentation du temps de présence et à la généralisation du travail le mercredi...

FO a voté contre le décret Peillon au Conseil Supérieur de l'Éducation du 8 janvier 2012.

● **Non à l'annualisation de notre temps de travail**

Abrogation du décret du 20 août 2014 remettant en cause les 24 heures d'enseignement hebdomadaire pour les remplaçants et les enseignants sur postes fractionnés.

Non aux 108 heures annualisées ! ■

NOUS VOULONS RESTER ENSEIGNANTS ET CONSERVER NOS GARANTIES STATUTAIRES

● **Création des postes aux fonctions statutaires clairement définies, non aux postes à profil et aux postes réservés**

● **Non à l'école du socle** qui, avec ses conseils école-collège et ses échanges de service, remet en cause nos obligations de service statutaires.

FO a voté contre la loi de Refondation au Conseil Supérieur de l'Éducation du 14 décembre 2012.

● **Respect du droit :**

- ▶ aux mutations interdépartementales qui deviennent une exception ;
- ▶ au mouvement intradépartemental menacé par la multiplication des postes à profil ;
- ▶ au temps partiel remis en cause par les décrets Peillon/Hamon.

FO a multiplié les délégations au ministère pour défendre des centaines de dossiers de mutation.

● **FO** a obtenu que la prérentrée 2014 soit différée au 1^{er} septembre sans rattrapage.

Non à la prérentrée le 28 août 2015 et au rattrapage d'une journée déjà travaillée.

● **Abrogation de la mastérisation**, rétablissement d'une véritable formation professionnelle initiale à temps plein

FO a voté contre au Comité Technique Ministériel du 28 mai 2009. ■

**Pour l'action déterminée,
pour obtenir l'abandon de la
réforme des rythmes scolaires
et défendre
en toutes circonstances
les droits statutaires.**

**votez et faites voter
FORCE OUVRIERE**